

BULLETIN D'INFORMATION

INFO-CONFORMITÉ - PSOC

DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉTHIQUE, DU PARTENARIAT ET DE LA PERFORMANCE
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) ET PARTENARIATS CLINIQUES

NUMÉRO 7
OCTOBRE 2025



REDDITION DE COMPTES 2024-2025



Depuis le 1er décembre 2024, le MSSS a prolongé de 3 à 4 mois la période accordée pour la remise des documents de reddition de comptes suivant la fin de l'année financière.

Cette année, 95 % des organismes communautaires dont l'année financière se termine le 31 mars ont transmis tous les documents requis pour l'analyse de leur reddition de comptes annuelle, comparativement à 86 % l'an dernier.

L'équipe du PSOC tient à remercier les organismes communautaires pour leur diligence envers cette obligation!



Santé Québec exige que le nombre de personnes présentes à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'année précédente soit inscrit dans votre rapport d'activités, même si cette information figure déjà dans le procès-verbal de l'AGA. Un manquement à cette exigence pourrait même entraîner un suivi de gestion.

Exemple :

Votre exercice financier se termine le 31 mars 2026. Vous tiendrez votre AGA le 11 avril 2026. L'an dernier, votre AGA a eu lieu le 9 avril 2025 et a rassemblé 27 personnes. Dans votre rapport d'activités 2025-2026, vous devez donc préciser que 27 personnes étaient présentes lors de l'AGA.

INDICATEURS REDDITION DE COMPTES

Le cadre normatif exige également d'autres indicateurs. Parmi ceux-ci, le rapport d'activités doit permettre au lecteur de connaître :

- Le nombre de membres de l'organisme;
- Le nombre d'activités réalisées (soutien, sensibilisation, information, formation, représentation, etc.);
- Le nombre de personnes distinctes ayant bénéficié ou utilisé les services de l'organisme (personnes rejointes lors des activités).

FORMATIONS

Le calendrier de formations du ROC de l'Estrie est disponible ici : <https://www.rocestrie.org/fr/formations.htm>

Le calendrier de formations du CAB de Sherbrooke est disponible ici :

<https://www.cabsherbrooke.org/documents/upload/calendrier.pdf>

ATTENTION! ATTENTION!



Considérant que le MSSS autorise un excédent financier non affecté de 25% à titre de réserve, une portion de la subvention PSOC ne peut pas être attribuée à un fonds de fonctionnement ou de roulement. Par ailleurs, toute affectation doit présenter un plan de dépenses précisant le sujet et l'échéancier.

Extrait du cadre normatif PSOC :

Les affectations doivent respecter les règles comptables et avoir été adoptées en conseil d'administration, en indiquant l'objet précis de chaque affectation et l'échéancier de réalisation prévu.

Lors de l'analyse des redditions de comptes 2025-2026, un calcul sera effectué à partir des états financiers en additionnant les sommes affectées au fonds de roulement à l'excédent financier non affecté. Cette opération pourrait entraîner une hausse du résultat final de l'excédent, dépassant ainsi la limite autorisée de 25 %.

NOUVEAU – SANTÉ QUÉBEC

Convention pour la réalisation d'activités spécifiques

Le gabarit d'entente prescrit par Santé Québec ne contient pas de clause d'indexation et il n'est pas possible de conserver ou de reporter les sommes non dépensées. Les organismes doivent se référer aux clauses indiquées dans leurs ententes pour la gestion des sommes non dépensées.

POUR NOUS JOINDRE

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question :

psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

NOUVEAU - PSOC RÉGIONAL

À la suite de la consultation menée par sondage auprès des organismes communautaires au printemps dernier concernant la proposition de modification de la méthode de rehaussement, 75 % des groupes se sont dits favorables à la modification suivante :

- 50 % de l'enveloppe consacré au rattrapage financier (rehausser le financement des organismes recevant moins de 45 % de leur balise financière, en fonction de leur typologie et de leur territoire de desserte);
- 50 % de l'enveloppe consacré au prorata des balises financières des organismes recevant moins de 100 % de leur balise financière (en fonction de leur typologie et de leur territoire de desserte).

Ainsi, les organismes se situant au-dessus de 100 % de leur balise financière ne reçoivent pas de rehaussement, mais reçoivent tout de même l'indexation prévue pour l'année en cours.

Considérant ces éléments ainsi que l'appui du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie, le Président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a pris acte de cette modification au cadre régional le 16 juin dernier.

Un courriel détaillant ce changement a été acheminé à l'ensemble des organismes communautaires admis au PSOC en Estrie le 7 juillet. Une copie à jour du *Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire autonome* (cadre régional) était en pièce jointe de l'envoi. Conservez-le précieusement!

REHAUSSEMENT 2025-2026

C'est à partir des nouvelles modalités d'allocation que le rehaussement PSOC à la mission globale 2025-2026 sera réparti.

En Estrie, le montant en cours de répartition pour 2025-2026 est de 633 709\$





CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ANNEXE 1

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
En tout temps		X	Recherche d'une firme comptable ou validation demandée à sa firme comptable pour l'année à venir	
		X	Transmission d'une demande: - d'admissibilité - de changement de desserte territoriale - de changement de typologique	L'analyse des demandes se fait une fois par année à l'automne pour les demandes reçues avant le 30 septembre
Avril	X		1 ^{er} versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 avril
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 avril
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 30 avril : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 août	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Mai	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mai
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mai
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 mai : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 30 septembre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Juin	X		Confirmation d'indexation pour l'année en cours	Annonce de l'indexation aux organismes communautaires par un courriel de l'équipe PSOC (sera incluse aux versements d'octobre et de janvier)
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 juin
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 juin
	X		Réception, s'il y a lieu, du montant régional pour un rehaussement à la mission globale	Début des travaux sur la répartition par organisme en collaboration avec le ROC de l'Estrie
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 30 juin : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 octobre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Juillet	X		2 ^e versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4
	X		Élaboration des scénarios de répartition du budget de rehaussement en collaboration avec le ROC de l'Estrie	
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 juillet
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 juillet
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 juillet : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 30 novembre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Août	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 août
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 août
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 août : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 décembre	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Septembre	X		Confirmation des rehaussements (s'il y a lieu)	Confirmation d'ici à la fin décembre
	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 septembre
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 30 septembre
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 30 septembre : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 janvier	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Octobre	X		3 ^e versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4 + 50 % du montant de l'indexation allouée pour l'année en cours
Novembre	X		Envoi du formulaire de demande de rehaussement annuel	Obligation de retourner le formulaire complété et signé. Date limite : fin de la première semaine de février



CALENDRIER PSOC POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Période	Responsables		Tâches	Notes
	Équipe PSOC	Organisme		
Décembre	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 décembre
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 décembre
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 décembre : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 30 avril	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière
Janvier	X		4 ^e versement régulier PSOC	Somme totale des montants de MG de l'an dernier divisée par 4 + 50 % du montant de l'indexation allouée pour l'année en cours
Février		X	Envoi de la demande de rehaussement annuelle complétée et signée	IMPORTANT : se référer au courriel transmis par l'équipe PSOC pour la date limite d'envoi
Mars	X		Envoi du rappel pour les redditions de comptes	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mars
	X		Transmission du portrait budgétaire	Pour organismes ayant leur fin d'année financière au 31 mars
		X	Organismes dont la fin d'exercice financier est le 31 mars : envoi des documents de reddition de comptes d'ici au 31 juillet	Se référer à l'aide-mémoire pour la reddition de comptes qui est transmis aux organismes par courriel lors du rappel à la fin de son année financière